AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes signifié aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 2 septembre 2014 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-228, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement **« Défilé d'anniversaire d'Éthik-BGC »** qui se tiendra à la place Hector-Prud'homme le 12 septembre 2014, ou le 13 septembre 2014 en cas d'intempéries, entre 12 h et 19 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-229, permettant la vente d'articles promotionnels, dans le cadre de l'événement **« Défilé d'anniversaire d'Éthik-BGC»,** qui aura lieu à la place Hector-Prud'homme le 12 septembre 2014, ou le 13 septembre 2014 en cas d'intempéries, entre 12 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-230, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement ***« Fête familiale estivale »,*** qui se tiendra dans le parc Père-Marquette, section nord, le 12 septembre 2014, ou le 19 septembre 2014 en cas d'intempéries, entre 16 h et 21 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-231, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non sur le domaine public, dans le cadre de l'événement ***« Fête familiale estivale »,*** qui aura lieu dans le parc Père-Marquette, section nord, le 12 septembre 2014, ou le 19 septembre 2014 en cas d'intempéries, entre 16 h et 21 h 30, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-232, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement ***« Fête estivale Medavie »,*** qui se tiendra dans le parc de la Louisiane le 13 septembre 2014, entre 10 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-233, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement ***« La rentrée de l'automne 2014 - Déclic Loisir »,*** qui se tiendra dans le parc Molson le 13 septembre 2014, ou le 14 septembre 2014 en cas d'intempéries, entre 11 h 30 et 16 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-234, permettant l'installation d'une bannière au-dessus de la rue Beaubien Est, entre les intersections des la rue des Écores et de l'avenue Louis-Hébert, relativement à l'événement ***« Tapis rouge au cinéma brésilien »,*** pour la période du 15 au 29 septembre 2014, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 10 septembre 2014.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Patrick Martel